

Le 23 novembre 2020

RAPPORT

SUR LE PROJET DE LOI N° 1023

PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL PRIMITIF

DE L'EXERCICE 2021

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :

M. Balthazar SEYDOUX)

Le projet de loi n° 1023 portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2021 a été reçu au Conseil National, le 30 septembre 2020 et déposé en Séance Publique le 6 octobre 2020, au cours de laquelle il a été renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

L'étude de ce projet de loi a donné lieu à la préparation, en Commission, de 73 questions, et 26 tableaux de suivi, communiqués au Gouvernement le 20 octobre 2020. Les réponses du Gouvernement ont été reçues le 6 novembre 2020 et ont été débattues lors de deux Commissions Plénières d'Etude, qui se sont tenues les 10 et 13 novembre 2020 et une Commission Plénière d'Etude se sera tenue sur les grands travaux, le 24 novembre 2020, au lendemain de l'adoption de ce Rapport, permettant au Conseil National d'échanger avec le Gouvernement sur l'état d'avancement des projets de construction dans le cadre, notamment, du Programme Triennal

d'équipement public 2021-2023, qui s'élève à 7,4 milliards d'euros, partie intégrante du Budget sur lequel les élus doivent se prononcer. Votre Rapporteur souligne que cette réunion a pour objet de faire un point :

- Sur le projet de l'Ilot Charles III, situé dans la continuité de l'Ilot Pasteur, et donc des avancées concernant le Centre commercial de Fontvieille, dont le calendrier de travaux est lié à la finalisation de ces deux projets,
- Le Schéma global des flux piétons entre l'Entrée de ville à l'Ouest de Monaco, le Nouvel Hôpital et le quartier de Fontvieille, au travers de la Galerie des Salines,
- Le maintien à niveau du Centre Hospitalier Princesse Grace actuel,
- Les gros travaux du Stade Louis II,
- Ou encore, le projet de télécabine.

En liminaire, votre Rapporteur insiste sur le contexte inédit et particulièrement préoccupant dans lequel s'inscrit l'examen de ce Budget Primitif 2021. La Principauté de Monaco traverse, depuis plusieurs mois, une crise sanitaire sans précédent, en lien avec la pandémie de COVID-19, qui affecte l'ensemble des pays du monde. L'impact social et économique de cette situation est apparu dès le mois de mars dernier, en corollaire de cette crise sanitaire. Aujourd'hui, de nombreux acteurs de la Principauté font face à des difficultés réelles, encore amplifiées ces dernières semaines par la deuxième vague de la pandémie. Alors que certains avaient réussi à surmonter tant bien que mal les effets de la première vague, la durée de cette crise et les incertitudes qui pèsent sur l'échéance de son issue, rendent la situation de nombreux compatriotes et résidents préoccupante.

Dans ce contexte, les objectifs de protection sanitaire de la population, de soutien aux entrepreneurs, commerçants, artisans et travailleurs indépendants, ainsi que d'accompagnement des salariés, demeurent les priorités absolues.

A l'heure de la rédaction de ce Rapport, les statistiques épidémiques en Principauté, ont permis à Monaco, de ne pas être contraint de confiner à nouveau sa population. Le renforcement des mesures sanitaires, telles que le port du masque obligatoire sur l'intégralité du territoire de la Principauté et la mise en place d'un couvre-feu, assorti d'aménagements pour les restaurants, casinos et salles de spectacle, constituent pour les élus du Conseil National, la solution la mieux adaptée à la situation singulière de notre pays, dans ce contexte de forte seconde vague en Europe.

A l'occasion du rappel de ces mesures, qui répondent à l'objectif commun du Gouvernement et du Conseil National de protéger à la fois la santé et l'économie, votre Rapporteur tient à souligner l'importance des échanges réguliers entre nos deux Institutions, qui renforcent leur unité - indispensable face à cette crise - sous l'autorité du Prince Souverain.

L'état d'esprit qui a animé le Conseil National et son action depuis le début de la pandémie est celui de l'union nationale au sein de l'Assemblée et de l'unité des Institutions.

Face à une situation qui fragilise nombre d'entre nous, dans leur santé, leur travail, leurs ressources, leur vie familiale, l'heure n'est pas à la polémique, mais à l'esprit de responsabilité.

Nous en avons fait l'expérience au printemps, cette unité des Institutions est fondamentale en période de crise. Dans le cadre des prérogatives que lui confère la Constitution, le Conseil National remplit et va continuer de remplir tout son rôle de ressource institutionnelle de l'Etat. Loin de toute volonté de cogestion, l'Assemblée se fait l'écho des préoccupations et attentes légitimes des Monégasques et résidents. Elle est une force de propositions, et elle est bel et bien le partenaire institutionnel du Gouvernement.

Dans le cadre de ses prérogatives législatives et budgétaires, le Conseil National, à la place qui est la sienne, formule des propositions pour que les mesures les plus efficaces possibles soient décidées et mises en œuvre par le Gouvernement, afin de protéger la population et soutenir l'économie monégasque.

Le cadre institutionnel est clair : Selon l'article 66 de la Constitution, c'est le Conseil National qui délibère et vote les lois, et donc la loi de budget. Dans ce cadre, notre Assemblée est parfaitement légitime à émettre des propositions et avis sur l'ensemble des politiques publiques du pays. L'article 67 donne aux élus la capacité d'amender les projets de loi non budgétaires. Ce droit constitutionnel, le Conseil National l'utilise à chaque fois que cela lui semble pertinent, afin d'améliorer les textes que le Gouvernement soumet à son vote.

Nous travaillons dans l'unité des Institutions, pour l'intérêt général. L'heure n'est pas à la division, dans une période où nous avons besoin de l'engagement de chacun, afin de préserver notre avenir commun.

Cette unité, à laquelle le Gouvernement a affirmé son attachement, notamment lors de nos derniers débats budgétaires du 2^{ème} Budget Rectificatif 2020 et qui a pu d'ores et déjà être mise en œuvre au travers du Comité Mixte de Suivi du COVID-19, qui s'est réuni, à ce jour à 20 reprises, doit continuer à se vérifier en pratique, dans nos travaux communs, dans les actions du Gouvernement, ainsi que dans sa communication. L'unité impose à nos deux Institutions un respect mutuel et au Gouvernement un devoir de concertation approfondie, en amont, avec notre Assemblée sur l'ensemble des dossiers qui relèvent de ses prérogatives et du vote des élus.

Sur le plan sanitaire, les réunions du Comité Mixte, ainsi que les Commissions Plénières d'Etude portant sur ce Budget Primitif 2021, ont permis aux élus de débattre avec le

Gouvernement, de la question essentielle des tests. Rappelons que la politique de tests est un des piliers de la stratégie préconisée par l'Organisation Mondiale de la Santé, dans la lutte contre cette pandémie. La création du Centre Monégasque de Dépistage, dont le Conseil National avait demandé la mise en place urgente dans un lieu facilement accessible au public, permet de centraliser ces tests pour une plus grande clarté et efficacité dans cette démarche, au cœur de la stratégie de lutte contre le virus. Votre Rapporteur tient également à souligner la décision du Ministre d'Etat d'autoriser l'utilisation de tests antigéniques. Cet élargissement du dispositif de dépistage était très attendu par les Monégasques et les résidents de la Principauté et constitue, pour les élus, un pas de plus dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. C'est pourquoi, depuis leur validation en France, le 17 octobre 2020, le Conseil National demandait la possibilité de mettre en œuvre ces tests, dont les résultats sont connus beaucoup plus rapidement. Ils permettent non seulement de rassurer sans délai les personnes concernées, mais surtout d'adapter de manière plus efficace, les mesures d'isolement qui s'imposent. Les élus prennent acte avec satisfaction que les médecins de ville, infirmiers libéraux et pharmaciens sont en mesure de réaliser ces tests. Par ailleurs, ils saluent l'implantation au Centre Scientifique de Monaco de la nouvelle plateforme pour l'analyse des prélèvements, qui permet d'intensifier considérablement la cadence des réalisations des analyses PCR et de garantir l'autonomie de la Principauté en matière de dépistage de virus.

La politique de dépistage en Principauté est une illustration de la réussite collective dont sont capables le Gouvernement et le Conseil National lorsqu'ils avancent ensemble, dans l'unité des Institutions, sous l'autorité du Prince Souverain. Cette unité, ce n'est pas l'uniformité et l'absence de débat, c'est par des échanges, parfois contradictoires, que le Conseil National a pu rapprocher le temps administratif, des attentes légitimes de la population sur le terrain.

Dans la période que nous traversons, l'agilité de la puissance publique et sa capacité à mener une politique de santé performante sont essentielles. Des procédures administratives trop

contraignantes ne doivent pas aboutir à retarder la mise en œuvre par l'Etat des moyens nécessaires pour répondre à la pandémie.

Aussi, devant le caractère très évolutif de cette crise et les avancées dans les réponses qui peuvent lui être apportées dans le domaine sanitaire, le Conseil National demande au Gouvernement d'examiner les solutions existantes ou à venir, en matière de dépistage, de traitement et de vaccination, afin que la population puisse en bénéficier sans délai, dès leur validation. Les premières annonces de vaccins sont déjà là et il convient de faire preuve d'anticipation et de réactivité, pour que les résidents qui le souhaitent puissent en bénéficier, afin que Monaco demeure un modèle d'excellence et d'efficacité dans la gestion de cette crise. Les élus continueront de sensibiliser le Gouvernement, avec insistance le cas échéant, concernant les suites qu'il entend réserver aux solutions nouvelles qui apparaîtraient efficaces dans la lutte contre cette pandémie.

Toujours en matière sanitaire, le Conseil National demande au Gouvernement :

- La réalisation d'une large campagne de tests, sur la base du volontariat, au retour de la période de congés de fin d'année, source de contacts et donc potentiellement, de risques, pour l'ensemble des lycéens et du personnel éducatif, de manière à garantir une rentrée la plus sûre pour tous ;
- La mise en place des meilleurs process dans l'utilisation de l'appareil d'analyse des prélèvements Cobas 6800, de manière à ce que le Centre National de Dépistage réponde aux besoins de la population d'être testée et d'obtenir les résultats dans la journée ;
- La poursuite des contrôles en ville concernant le respect du port du masque obligatoire, ainsi que du couvre-feu et de ses dérogations ;

- Une attention particulière à l'accès à Monaco. A cet égard, il convient de trouver un juste équilibre entre notre vie économique et les contrôles nécessaires ;
- La mise en œuvre des solutions pouvant être proposées aux personnes positives, ne nécessitant pas une hospitalisation, afin de les isoler et d'éviter ainsi qu'elles ne propagent le virus au sein de leur foyer, à travers la mise à disposition de chambres d'hôtel.

Votre Rapporteur, ne saurait terminer son propos sur les aspects sanitaires de cette crise, sans appeler à la responsabilité et au civisme de chacun, qui constituent la clé principale du succès dans notre lutte contre la propagation du virus. La population monégasque et les résidents sont dans leur immense majorité, exemplaires, pour le respect des consignes et des gestes barrière.

Les élus souhaitent, enfin, saluer à nouveau le travail et la mobilisation de tous les professionnels du CHPG, des Sapeurs-Pompiers, du Centre Scientifique de Monaco, des services publics concédés, des fonctionnaires et agents de l'Etat et de la Commune, du personnel éducatif, des professionnels de santé de ville, des bénévoles et équipes de la Croix Rouge Monégasque et de toutes les associations mobilisées, qui œuvrent au quotidien pour faire face, dans les meilleures conditions possibles, à cette crise.

En abordant, à présent, les conséquences économiques et sociales de la pandémie, votre Rapporteur rappelle que les élus, dès le 18 mars 2020, en votant, à l'unanimité, la Résolution n°29 visant à soutenir la lutte contre le COVID-19 et à accompagner les résidents, l'ensemble des actifs et des acteurs économiques de la Principauté, ont fortement incité le Gouvernement, à accompagner, par des aides directes, ceux qui étaient durement impactés par la crise. Même si certaines activités ont en partie repris durant la saison estivale, nombreux sont les secteurs, comme le tourisme, l'événementiel, les transports, les commerces de détail, les bars et restaurants

ou les salles de sport, qui n'ont pas retrouvé leur chiffre d'affaires d'avant la crise, voire ont dû fermer pour quelques-uns. Leur situation se trouve aujourd'hui aggravée par la deuxième vague de la pandémie et les mesures sanitaires qui ont été adoptées pour y faire face.

Sur le plan social, la poursuite du dispositif exceptionnel du Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR), jusqu'à mars 2021, pour les secteurs et les entreprises les plus impactées, est une mesure essentielle pour la préservation de l'emploi. Elle a démontré toute son efficacité et le Conseil National invite le Gouvernement à la prolonger aussi longtemps que de besoin.

S'agissant du dispositif de travail à distance élargi, l'Assemblée prend acte de sa prolongation jusqu'en décembre 2020. Elle est attentive aux effets d'une telle mesure, qui impacte de nombreux commerces de proximité. Du point de vue de notre Assemblée, ce n'est pas le télétravail en soi qui est problématique. Au contraire il constitue une évolution incontournable des modes de travail, notamment pour permettre d'accroître le nombre de salariés sur notre territoire contraint. Cette croissance du nombre de salariés est nécessaire au bon équilibre de notre régime de retraite, et le télétravail représente un progrès social dans le temps gagné par les actifs pour l'organisation de leur vie personnelle. C'est également une action en faveur de l'environnement, car il permet de limiter le nombre de véhicules en circulation chaque jour. C'est la crise de la COVID-19 qui a entraîné une augmentation brutale du nombre de salariés en télétravail, passés d'un peu plus de 1.000 à plus de 10.000 en quelques jours, et donc une situation de déséquilibre, qui n'était pas prévue dans les dispositions initiales. La croissance du nombre de télétravailleurs devra à l'avenir rester proportionnelle à la croissance totale du nombre de salariés, permettant ainsi le maintien d'une clientèle régulière de proximité pour nos commerçants. La complémentarité des périodes de travail sur place et à distance, prévue par la loi n°1.429 du 4 juillet 2016 relative au télétravail, apparaît de nature à répondre à cette préoccupation.

S'agissant des autres mesures visant à maintenir l'emploi ou à inciter à l'embauche, telles que notamment l'exonération partielle de charges patronales, le Conseil National demande leur maintien aussi longtemps que nécessaire et, au besoin, leur renforcement. En effet, il ressort des réponses apportées par le Gouvernement que la situation au niveau de l'emploi est déjà à ce jour préoccupante : 35 plans sociaux en cours concernant près de 400 salariés, sans inclure encore le plan de restructuration S.B.M., plus de 900 demandeurs d'emploi à date, dont 127 monégasques et conjoints. Par ailleurs, on constate un recul significatif du nombre total d'heures salariées déclarées, dont nous demandons au Gouvernement une information détaillée.

Cet examen de la situation de l'emploi ne serait pas complet, sans évoquer la situation de la S.B.M., pourvoyeuse d'emplois de qualité, notamment pour de nombreux compatriotes, dont beaucoup y font l'intégralité de leur carrière. Cette entreprise, en plus de son rôle économique, joue également, historiquement, un rôle social dans notre pays. A cet égard, tout doit être mis en œuvre pour :

- Dans le cadre du plan de restructuration, assurer un équilibre entre les efforts nécessaires à réaliser pour faire face aux difficultés et le maintien des acquis sociaux fondamentaux pour les salariés,
- Maintenir une attention particulière à la situation des Monégasques salariés de la SBM, quelque-soit leur statut contractuel. S'agissant plus spécifiquement des Monégasques en contrats à durée déterminée, le Conseil National attend du Gouvernement une réponse plus précise sur les possibilités de reconversion qui peuvent leur être présentées, ainsi que nous avons pu l'évoquer lors des séances privées.

Enfin, votre Rapporteur souhaite évoquer le Projet de loi n° 1025 sur l'aménagement concerté du temps de travail, déposé par le Gouvernement le 23 octobre 2020 et actuellement à

l'étude devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses de notre Assemblée. Au regard des premières réunions que le Conseil National a tenues avec les partenaires sociaux, il apparaît que le projet de loi, tel qu'il a été déposé se trouve être une source de tensions sociales, dans un contexte où la Principauté a au contraire besoin de la cohésion de tous ses acteurs pour surmonter une crise sans précédent. De plus, en imposant aux employeurs de s'engager à ne pas recourir au licenciement économique, dans une période de grande incertitude sur l'avenir, il ne présente pas ou peu d'intérêt pour les employeurs dans sa version actuelle. Le CTTR constitue par ailleurs, pour le moment, la meilleure solution pour protéger l'emploi.

La volonté des élus est d'aboutir à un texte équilibré et définitif, qui permette aux entrepreneurs de disposer d'une souplesse dans la gestion du temps de travail, pour s'adapter à la demande de leurs clients, et qui comporte une compensation équitable pour les salariés, non prévue dans le texte déposé par le Gouvernement. Au regard des critiques unanimes que l'ensemble des partenaires sociaux ont exprimé devant notre Assemblée, à bien des égards, sur ce texte, dans un souci de préservation de la paix sociale, et afin de prendre le temps de l'écoute, le Conseil National procèdera, à partir de janvier 2021, à une large concertation incluant tous les partenaires sociaux et consultera le Conseil Economique, Social et Environnemental sur ce projet de loi d'importance sociale et économique. A l'issue de cette concertation, les élus souhaitent amender et voir aboutir le dispositif lors de la prochaine session de printemps.

Sur le plan des aides directes, le maintien de la Commission d'Accompagnement à la Relance Economique (C.A.R.E.), au sein de laquelle l'Assemblée est représentée par deux élus, dont notre collègue Corinne BERTANI et votre Rapporteur, permet de soutenir les entrepreneurs, commerçants, artisans et travailleurs indépendants confrontés à des difficultés liées à la crise. Le Conseil National demande au Gouvernement la poursuite de ce dispositif aussi longtemps que nécessaire. En effet, cette Commission vient en aide aux acteurs économiques de Monaco qui ont perdu au moins 50% de chiffre d'affaires. La C.A.R.E. soutient financièrement les bénéficiaires

pour le paiement d'une partie de leurs charges fixes, principalement par la prise en charge de 50% de leurs loyers. Or pour les sociétés les plus impactées, l'aide de cette Commission devrait être plus importante. Les élus participant à la C.A.R.E. demeurent mobilisés pour soutenir les demandes légitimes des acteurs économiques.

Votre Rapporteur rappelle que le vote d'un premier Budget Rectificatif 2020, le 21 avril dernier, qui présentait un déficit de 477 M€, puis d'un deuxième, le 15 octobre 2020 dont le déficit était réduit à 165,3 M€, a donné au Gouvernement les moyens nécessaires pour faire face à la crise. Il souligne qu'à la fin du mois d'octobre 2020, les 398 M€ votés au titre des « Mesures COVID » n'étaient exécutés qu'à 48 %, soit 189 M€. Or, la situation comptable du budget de l'Etat, à la même date, est plutôt encourageante. Elle renforce les élus dans leur conviction qu'il faut aider tous ceux qui en ont légitimement besoin, à un niveau suffisant pour leur permettre de traverser la crise et d'aborder la reprise économique avec toutes les chances de succès.

Celles et ceux qui prennent des risques, qui investissent, comme ceux qui travaillent à Monaco constituent les forces vives de notre pays et doivent être l'objet d'une attention particulière en cette période de crise.

A ce sujet, le Conseil National avait souhaité qu'un plan de relance ambitieux soit mis en place par le Gouvernement, afin de soutenir la croissance du pays. Le Plan présenté le 10 septembre dernier par le Gouvernement peut, au vu de l'évolution actuelle de la situation, être tout autant qualifié de plan de « résilience », compte tenu de la seconde vague, que de plan de relance. En effet, s'il a pour objectif de relancer notre économie par l'investissement, il est tout aussi important pour résister à une conjoncture encore très incertaine à ce jour.

Aussi, dans le cadre de l'examen de la présente loi de Budget pour l'exercice 2021, les élus restent vigilants quant à l'utilisation des 90 M€ inscrits pour le Plan de Relance COVID. Ils

réaffirmation, à ce sujet, leur volonté que les sommes inscrites répondent à l'urgence et soient effectivement utilisées dans les meilleurs délais.

Concernant le Fonds lié au développement du numérique, ou « Fonds Bleu », les réponses qui ont été apportées par le Gouvernement lors des Commissions Plénières d'Etude des 10 et 13 novembre derniers, permettent au Conseil National d'être confiant sur l'usage efficace des sommes qui lui sont dédiées. Comme le Conseil National l'a démontré dès l'élection de février 2018 par la création d'une Commission pour le Développement du Numérique, c'est un enjeu majeur et d'avenir pour Monaco. L'économie numérique constitue une réponse stratégique à l'exiguïté de notre territoire, une source de recettes pour l'Etat et, aujourd'hui, une réponse pertinente pour les entreprises monégasques recherchant de nouvelles sources de croissance.

Concernant le Fonds lié à la transition énergétique, ou « Fonds Vert », qui s'inscrit dans l'orientation stratégique, engagée par le Prince Souverain dès Son Avènement en 2005, il regroupe les dispositifs d'isolation ou de rénovation du bâti ancien, d'achat d'équipements ou de véhicules écologiques. Ces différentes aides ont le double intérêt de participer à la transformation de notre pays vers un modèle plus durable et de faire travailler des professionnels de Monaco dans le même temps.

Concernant le Fonds lié à la construction, ou « Fonds Blanc », le Conseil National note, comme cela avait été annoncé par le Gouvernement, que celui-ci est affecté à hauteur de plus de 20 M€ pour l'amélioration des bâtiments de l'Etat, au travers de la commande publique de travaux, auprès de professionnels de la Principauté et, pour près de 3 M€ pour l'accompagnement de projets privés. Les entreprises monégasques doivent, plus que jamais, demeurer les premières bénéficiaires des marchés publics de l'Etat. Le Conseil National renouvelle sa demande que le Gouvernement veille à ce qu'il en soit de même pour les marchés passés par les sociétés d'Etat, les concessionnaires de services publics et les entités subventionnées.

Les élus soulignent que le contexte actuel rend encore plus urgente la modernisation nécessaire des règles de passation des marchés publics. Le volume très important des crédits de la commande publique doit s'accompagner d'une sécurisation des relations contractuelles et d'une amélioration de la gestion du suivi de ces dépenses. La loi devrait en outre prévoir un encadrement de la sous-traitance et son contrôle. Votre Rapporteur rappelle que le Conseil National demeure, à ce sujet, toujours en attente de réponses du Gouvernement concernant, d'une part, le projet de loi n° 988 relatives à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation de marchés publics et, d'autre part, sur les dispositions de l'Ordonnance Souveraine n° 7.264 du 20 décembre 2018 réglementant les marchés de l'Etat.

Enfin, concernant le Fonds dédié à la relance du commerce local, ou « Fonds Rouge et Blanc », les élus sont satisfaits que le Gouvernement ait entendu leur demande en proposant, en plus de l'application « *Carlo* », un format « papier », utilisable dans les commerces partenaires de l'application, qui facilitera, notamment, les démarches pour les moins aguerris d'entre nous aux nouvelles technologies. Ils prennent note positivement que plus de 100 enseignes, dont la plupart des enseignes incontournables, figurent désormais dans le dispositif et invitent le Gouvernement à continuer à augmenter ce nombre. Le Conseil National constate que ses demandes répétées n'ont donc pas été vaines.

Ces éléments rappelés, votre Rapporteur souligne que ce soutien financier de l'Etat à notre économie est indispensable et invite le Gouvernement à mettre tout en œuvre pour assurer l'efficacité de l'ensemble des Fonds, que les acteurs économiques doivent s'approprier. Ces dispositifs doivent non seulement répondre à leurs difficultés présentes, mais également contribuer à préparer leur retour à une activité « normale ». Les élus ont pu constater, au travers des réponses du Gouvernement que les mesures n'ont pas encore rencontré le succès escompté. Ils estiment qu'une communication plus importante auprès des potentiels bénéficiaires, ainsi qu'une simplification des démarches sont nécessaires. Ils notent avec satisfaction, que le

Gouvernement va en outre suivre l'évolution de l'utilisation des différents dispositifs créés, afin de procéder régulièrement à leur évaluation. Les élus, notamment au travers du Comité Mixte de Suivi du COVID-19, seront particulièrement attentifs aux résultats concrets qui résulteront de l'ensemble de ces mesures et demanderont, le cas échéant, leur adaptation.

Pour terminer son propos sur les aspects économiques et sociaux de cette crise, votre Rapporteur confirme que pour les élus, l'Etat doit tout mettre en œuvre pour préserver le modèle économique et social monégasque, qui a fait ses preuves. Dans cet objectif, l'Etat doit continuer à déployer des mesures incitatives au « *consommer monégasque* », et évaluer, secteur d'activité par secteur d'activité, si des mesures plus ciblées sont nécessaires.

Votre Rapporteur en vient à présent aux prévisions chiffrées de ce Budget Primitif 2021, que le Gouvernement présente en déficit de 114,5 M€. Une situation déficitaire ne s'était plus rencontrée depuis 2011. Ce budget affiche des recettes à hauteur de 1,47 milliards d'euros, en baisse de 2,7%, soit de 55 M€ par rapport au Budget Primitif 2020.

Parallèlement, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale note que le Gouvernement estime les recettes fiscales à 962,6 M€, soit en baisse de 9,6% par rapport à celles du Budget Primitif 2020. La T.V.A. est évaluée en diminution de 10 %, pour s'établir à 638,8 M€ et les droits sur les transactions juridiques sont stables à 172,7 M€. L'Impôt sur les Bénéfices fléchit de 18,5 %, pour s'établir à 110 M€.

Votre Rapporteur tient, à ce sujet, à relever que la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a questionné le Gouvernement sur ses hypothèses de recettes, notamment au vu de l'impact de la deuxième vague de la pandémie. Celui-ci a confirmé ses estimations. Ces dernières, ainsi que la situation comptable de l'exercice 2020, connue à ce jour, permettent d'aborder l'année à venir avec une confiance prudente.

Votre Rapporteur souhaite mentionner les sept Orientations Stratégiques Prioritaires pour l'année à venir, que le Gouvernement souligne dans son Programme Gouvernemental d'Action :

1. La Gouvernance et la Transformation du Pays, qui incluent notamment, le retour à l'équilibre budgétaire, la modernisation de la comptabilité publique, et l'optimisation des crédits investis dans les projets structurants ;
2. Le développement des relations internationales et du rayonnement de la Principauté, qui inclut désormais la coopération internationale en matière de lutte contre la Pandémie de COVID-19 ;
3. Le développement du dynamisme économique et commercial de Monaco, qui comprend la stratégie de relance de l'Etat ;
4. Le maintien de notre excellence sociale qui englobe le Plan National pour le Logement ;
5. Un axe dédié à la jeunesse, au sport et à la culture ;
6. La poursuite d'une politique de sécurité de haut niveau pour l'Etat monégasque, incluant les questions de sécurité numérique, de protection de la vie privée et des données personnelles ;
7. L'engagement de la Principauté dans un développement durable de son urbanisation, dans le développement de solutions de mobilité douce et la poursuite des objectifs de transition énergétique.

Le Plan Gouvernemental d'Action, notamment dans son premier axe, permet à votre Rapporteur, d'évoquer la question de la modernisation des comptes publics. Le Gouvernement a informé notre Assemblée de l'avancement des travaux concernant la comptabilité générale et analytique, ainsi que la comptabilité budgétaire pour une mise en œuvre au 1er janvier 2023. Le Conseil National, qui s'accorde avec le Gouvernement sur la nécessité de ces nouveaux outils, continue de suivre la progression de cette réforme essentielle. En effet, cette écriture comptable, par grande politique publique, permettra à chacun une meilleure lecture de l'action de l'Etat et de son coût. De plus, votre Rapporteur rappelle la proposition de loi n°251 sur l'instauration

d'une loi de résultat budgétaire final, qui permettra une évaluation précise du bilan comptable de l'Etat. Il espère sa transformation en projet de loi par le Gouvernement.

En outre, dans son Rapport sur le présent budget, le Gouvernement mentionne dès l'introduction sa volonté, je cite : « *d'identifier de nouvelles sources de recettes et de contenir l'évolution des dépenses afin de retrouver l'équilibre budgétaire dès 2021* » fin de citation. Le Conseil National partage bien entendu, sur le fond, cette intention. Dans ce cadre, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avait souhaité connaître les pistes envisagées par le Gouvernement. Les élus constatent la complexité du sujet, qui appelle à préserver notre attractivité, notre pacte social et dans le même temps à augmenter les ressources de l'Etat par des mesures lisibles, compréhensibles et acceptables par la population et le tissu économique monégasque.

Votre Rapporteur rappelle, à cet égard, la Proposition de loi n°252 du Conseil National relative à l'encadrement de la profession de marchand de biens, déposée par les élus unanimes le 15 octobre 2020, qui comporte entre autres objectifs de rendre plus attractif pour l'Etat le régime fiscal dérogatoire dont bénéficient les marchands de bien, ce qui sera une source de recettes supplémentaires pour les finances publiques. Il invite par conséquent le Gouvernement à étudier, en premier lieu, cette source de nouvelles recettes, évaluées à plus de 18 M€ par an.

Votre Rapporteur souligne que l'Assemblée n'est pas favorable à la multiplication de taxes qui seraient supportées par les résidents. A cet égard, il rappelle qu'en vertu de l'article 70 de la Constitution, « *Aucune contribution directe ou indirecte ne peut être établie que par une loi* ».

Votre Rapporteur en vient à présent à l'examen des dépenses de ce Budget Primitif 2021. Le montant des prévisions atteint 1.582.953.800 euros, soit une progression de 5,2 % par rapport au Budget Primitif 2020.

Les dépenses de fonctionnement, passent de 606,5 M€ au Budget Primitif 2020 à 615,8 M€, soit une hausse contenue de 1,5 %. Ce sujet permet à votre Rapporteur d'évoquer les travaux de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses sur le Projet de loi n° 895 modifiant la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, qui se poursuivent notamment au travers d'échanges avec le Gouvernement, l'objectif étant d'aboutir au vote d'un texte au cours de l'année 2021.

Au chapitre des dépenses, la Section 7 - « équipements et investissements » - est la plus conséquente du budget. Désormais, au Budget Primitif 2021, cette Section atteint un montant de 625 M€, soit 12,2% de plus par rapport au Budget Primitif 2020.

Elle représente une part substantielle des dépenses du budget annuel de l'Etat et est à mettre en relation avec le Programme Triennal d'Equipement Public. En effet, l'article 5 de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget, modifiée, prévoit que « *Le vote du budget emporte l'adoption du programme triennal d'équipement public qui lui est annexé.* ». Au regard des sommes très importantes concernées et de l'importance des opérations figurant dans ce Programme, les élus tiennent à renouveler au Gouvernement leur souhait que les sommes inscrites soient, dès leur première inscription, évaluées de manière plus précise, de manière à leur permettre d'examiner et de voter des budgets les plus proches possibles de la réalité.

Le logement, au cœur des préoccupations des Monégasques, reste la priorité nationale absolue, avec plus de 200 M€ qui y seront consacrés en 2021. Rappelons-le, c'est toujours une politique de moyen ou long terme, le temps nécessaire entre la décision de « faire », la construction et la livraison de logements prenant plusieurs années. A cet égard, la dernière Commission d'attribution des logements domaniaux offre un constat toujours préoccupant, héritage du mandat précédent, que la majorité actuelle s'est efforcé de rattraper depuis 2018 : 443 dossiers reçus par la Commission, pour 116 logements attribués, dont seulement

40 appartements neufs, les autres étant de la restitution. Le Plan National pour le Logement permettra d'apporter une réponse au besoin de logement des Monégasques dont la situation le justifie, dans les meilleures conditions. Rappelons que ce besoin en logement augmente au rythme d'environ 100 demandes d'appartements neufs supplémentaires par an.

Le Conseil National se félicite des points sur lesquels il s'est accordé avec le Gouvernement : la possibilité d'anticiper des commissions d'attribution, en faisant usage d'appartements-témoins, ainsi qu'en livrant des appartements avec des cuisines équipées. Ces mesures feront gagner de nombreux mois sur leur entrée dans les lieux aux compatriotes attributaires d'appartements domaniaux, ce qui est particulièrement important pour les nombreux foyers en attente d'un logement.

Le Conseil National continuera à être attentif aux délais de livraison sur lesquels s'est engagé le Gouvernement pour les différents projets domaniaux en cours, et notamment « Testimonio II » et « II bis », « Grand Ida » et « Palais Honoria » qui comportent un nombre important de logements. Il se réjouit que le Gouvernement ait rejoint son appréciation, en décidant de surélever le projet « Testimonio II bis » offrant ainsi 12 appartements supplémentaires. Il rappelle que le Conseil National est, de manière générale, favorable à la valorisation maximale de l'espace existant, afin d'optimiser le patrimoine foncier de l'Etat.

Votre Rapporteur souhaite, en outre, mentionner que le Conseil National a approuvé la nouvelle version du projet « Grand Ida », qui devient un ensemble plus ouvert de trois immeubles, largement préférable à la version initiale constituée d'un unique bâtiment. En plus d'offrir un nombre substantiel de logements, près de 140, une crèche et un foyer de vie, il inclut désormais près de 5.000 mètres carrés de surfaces « *commerces et tertiaire* », qui bénéficieront à notre économie et à la vie des résidents du quartier. Certes, cette nouvelle version induit un surcoût

substantiel, mais elle constitue à nos yeux un investissement d'avenir, tant pour le logement, que pour notre tissu économique.

Evoquant à présent les chantiers publics, votre Rapporteur indique que la Commission des Finances et de l'Economie Nationale demande au Gouvernement de demeurer vigilant sur leurs délais et leurs coûts. En effet, si certains surcoûts ou délais supplémentaires sont justifiés, notamment par des améliorations substantielles du projet, il n'en demeure pas moins que le Conseil National considère regrettable les trop nombreux dérapages qui ont pu être constatés dans le passé. Aussi, il sollicite du Gouvernement la plus grande attention, concernant le respect des budgets et délais arrêtés, ainsi que le suivi de l'exécution des chantiers. Le Conseil National attend de la réorganisation et du renforcement des équipes de la Direction des Travaux Publics, qu'ils apportent toutes les améliorations nécessaires.

Toujours sur la question de la construction, votre Rapporteur souhaite aborder la question des nuisances qu'occasionnent les chantiers dans Monaco. Les élus qui s'accordent sur le fait que la construction constitue une ressource économique indispensable pour la Principauté, génératrice d'emplois et de TVA, demandent au Gouvernement que tout soit mis en œuvre pour limiter les nuisances sonores et de circulation, qui affectent la qualité de vie des résidents.

Lors de nos débats préparatoires au présent Budget, le Gouvernement a indiqué au Conseil National que, dans la plupart des cas, les contrôles de chantiers avaient conclu au respect des normes en vigueur résultant, notamment, de l'Arrêté Ministériel n°2018-1117 du 3 décembre 2018.

Les élus invitent le Gouvernement à poursuivre ces contrôles et à inciter les professionnels à se doter des équipements les plus performants pour limiter ces nuisances. Pour sa part, le Conseil National, travaille sur une proposition de loi sur le phasage des chantiers, qui

permettrait le décalage dans le temps de certains projets, dans des zones particulièrement affectées par des travaux.

Par ailleurs, le Conseil National reste vigilant sur les conditions d'attribution de locaux commerciaux domaniaux. Il portera une attention particulière à l'attribution, dans le quartier du Larvotto, des nouveaux locaux disponibles, une fois les anciens exploitants relogés. Il reste également très attentif aux locaux inoccupés, qu'ils soient domaniaux ou privés. Dans un contexte de pénurie de surfaces de bureaux et commerciales, ces locaux qui restent inoccupés, parfois pendant plusieurs années, peuvent nuire à l'attractivité de la zone dans laquelle ils se trouvent. S'agissant des locaux privés non exploités, les élus attendent du Gouvernement des propositions concrètes. Notre Assemblée est disponible pour échanger avec lui sur ce sujet.

L'aménagement de notre espace public amène naturellement votre Rapporteur à évoquer la question de la mobilité. A cet égard, le développement d'applications telles que « City Mapper », « Klaxit » ou « Mona Pass » sont des outils utiles. Néanmoins, chacun peut le constater, la densité du trafic à Monaco reste très importante, même dans la période actuelle où l'activité est plus restreinte. Le Conseil National soutient le Gouvernement dans ses actions visant à améliorer la mobilité interne à Monaco et les services de transport disponibles pour les pendulaires.

Les élus l'ont évoqué à de nombreuses reprises : la fréquence des autobus de ville, comme leur plage horaire de circulation, devrait être, selon eux, plus importante. Sur ce sujet, les réponses du Gouvernement ne sont pas pleinement convaincantes pour l'Assemblée, qui estime que des améliorations doivent pouvoir être apportées dans le service aux usagers.

Par ailleurs, les élus invitent le Gouvernement à arrêter au plus vite le choix technologique permettant de disposer d'une flotte de bus électriques. Un tel service nous semble indispensable dans le cadre de notre développement vers un modèle plus durable et une mobilité plus douce.

La question de la mobilité sera d'autant plus centrale que le parking-relais au Jardin Exotique sera livré en 2023 et que le Gouvernement envisage un projet similaire à Saint-Roman, pour les pendulaires. Si nous voulons éviter que ces derniers utilisent leur véhicule personnel pour effectuer le « *dernier kilomètre* », il est indispensable que notre offre soit attractive, simple, efficace et rapide. Sans cela, ces parkings-relais ne seront pas des relais, mais simplement des parkings.

Sur la question de la création d'un service de navette maritime, qui est une demande de l'Assemblée depuis son élection en février 2018, le Conseil National a bien noté dans les réponses du Gouvernement, la perspective d'une mise en service à l'été 2021, entre Nice et le Port de Cap d'Ail, à proximité d'un arrêt de bus de Monaco et d'une station Monabike. Il prend acte de l'avancée du projet, notamment en collaboration avec la Métropole Nice-Côte d'Azur, et des difficultés d'ordre réglementaire rencontrées par le Gouvernement, qui ont conduit à retenir un arrêt à Cap d'Ail, plutôt qu'à Monaco. Les élus restent également vigilants sur la mise en œuvre de cette liaison dans les délais indiqués, qui constituera, sans aucun doute, une option supplémentaire pour les salariés pendulaires. Ils insistent en outre sur l'importance qui s'attache à ce que les sociétés de la Principauté puissent répondre à l'appel d'offres qui sera lancé pour ce projet.

Toujours dans le domaine des transports, le Conseil National est favorable à ce que le Gouvernement poursuive les investissements nécessaires au maintien à niveau et à l'amélioration de l'Héliport, qui contribue indéniablement à notre attractivité.

Dans le domaine de la jeunesse et des sports, la pandémie de COVID-19 a impliqué des adaptations notamment dans le milieu scolaire.

Sur le sujet du port du masque par les élèves, le Conseil National prend acte que, selon le Gouvernement, celui-ci a été relativement bien accepté et que, pour les élèves souffrant d'affections respiratoires, des temps « sans masques », à l'écart des autres enfants, étaient prévus. Les élus attendent également du Gouvernement qu'il autorise les élèves des classes d'AIS à avoir cours sans masques, considérant qu'il y a peu d'élèves par classe, et donc une distance sanitaire possible. Il note la dotation, par le Gouvernement, pour les enseignants assurant notamment l'apprentissage de la lecture, de masques inclusifs transparents, également indispensables pour les élèves sourds et malentendants.

L'Assemblée attache également le plus grand intérêt au déploiement du plan numérique scolaire, tant en ce qui concerne la dotation des élèves et des enseignants en outils numériques, qu'en termes de formation des personnels éducatifs.

Toujours concernant la jeunesse, votre Rapporteur souhaite réitérer auprès du Gouvernement la préoccupation des élus concernant les addictions. A ce sujet, l'enquête ESPAD 2019 a donné des informations pertinentes. Le Conseil National avait adressé au Gouvernement, le 27 juillet 2020, des propositions de pistes d'action, comme la création d'une Ecole des Parents et avait suggéré une rencontre. Le Conseil National demeure en attente d'un échange avec le Gouvernement sur ce sujet, que les élus abordent avec la volonté constructive d'améliorer encore davantage les dispositifs actuellement en place pour lutter contre ce fléau. Le Conseil National est convaincu que la prévention des conduites addictives s'inscrit dans une démarche globale d'éducation à la santé, à l'école et, qu'il est nécessaire de sans cesse actualiser et renforcer les moyens mis en œuvre, de manière à sensibiliser les jeunes et plus largement leurs familles, sur les conséquences des différentes addictions. Le Conseil National se félicite, par ailleurs, de la signature par le Gouvernement de la convention avec l'OMS visant à être partie prenante d'une étude sur la situation de l'obésité chez les jeunes.

Votre Rapporteur indique, de plus, que notre Assemblée va prochainement lancer le Conseil National des Jeunes, qui réunira de jeunes Monégasques, de la cinquième à la terminale. L'objectif est de permettre à nos jeunes nationaux de s'impliquer davantage dans la vie institutionnelle de leur Pays, en leur offrant la possibilité de participer, de manière vivante et collaborative, à un projet commun, autour d'idées ou de thématiques qui leur sont chères et dont ils auront l'initiative. A l'issue de leurs travaux, Les élus pourront reprendre une des propositions du Conseil National des Jeunes afin de la porter auprès du Gouvernement. Une communication sera prochainement réalisée afin de recueillir les candidatures des jeunes intéressés.

Concernant les fédérations et clubs sportifs, animés par de nombreux amateurs passionnés, qui donnent de leur temps pour faire vivre le tissu associatif sportif monégasque, les élus prennent acte avec satisfaction que la nouvelle méthode d'arbitrage des augmentations de subventions de fonctionnement proposée par les représentants du Conseil National sera appliquée à partir de la saison 2021/2022. Le Conseil National demeure attaché à ce que l'ensemble des associations sportives disposent des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement. Dès que la situation sanitaire le permettra, tout devra être mis en œuvre pour un favoriser la pratique sportive sous toutes ses formes.

S'agissant des infrastructures sportives, notre Assemblée insiste sur la nécessité, que la restructuration du Stade des Moneghetti et les investissements prévus au Stade du Devens, avancent dans les meilleurs délais. En complément du Stade Louis II, ces deux structures sportives permettront d'accueillir dans les meilleurs conditions les milliers d'amateurs de sports, dont beaucoup de jeunes.

Les élus ont pris bonne note du dispositif spécifique aux associations inclus dans le « Fonds Rouge et Blanc », afin de compenser leurs pertes de recettes et invitent le Gouvernement à donner les meilleures suites aux demandes qu'il recevra dans ce cadre.

Ce Fonds bénéficie également aux associations culturelles qui rendent notre pays vivant et jouent un rôle essentiel à notre rayonnement.

S'agissant de l'offre culturelle, le Conseil National a pris acte de la décision du Gouvernement d'adosser la prochaine « Nuit Blanche » à la foire « Art Monte-Carlo ». Cette dernière devrait se tenir à l'été 2022 dans le quartier rénové du Larvotto. Toujours sur les espaces dédiés aux arts et à la culture, les élus notent également que les premières études visant à la réfection du Fort Massena seront disponibles en 2021. Enfin, le Conseil National est satisfait de la future édition en 2022, d'un livre-recueil prestigieux des artistes de Monaco, en complément des informations disponibles sur le site internet « *Annuaire des artistes de Monaco* ».

Concernant nos aînés, les élus ont pris acte de la création d'un nouveau foyer de vie dans le quartier de Monte-Carlo. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de permettre aux résidents de rester dans le quartier où ils ont leurs habitudes, ou à proximité de leurs familles. Cette approche est partagée par nos deux Institutions. A cet égard les élus soutiennent la construction d'une maison de retraite dans le cadre de la transformation prochaine du quartier de l'Annonciade. Les élus insistent par ailleurs sur la nécessité d'être consultés sur les choix des sites de construction des futurs EHPAD.

En outre, toujours soucieux du bien-être de nos aînés, le Conseil National avait proposé au Gouvernement le développement de structures intermédiaires d'accueil, pouvant recevoir à la journée, des personnes âgées ne présentant pas de troubles cognitifs. Les élus souhaiteraient savoir quand le Gouvernement sera prêt à échanger avec eux à ce sujet.

Votre Rapporteur tient à exprimer la surprise des élus d'avoir été informés, par la FEDEM et l'USM, que ces derniers avaient été rendus destinataires d'un avant-projet de loi du Gouvernement concernant la création d'une caisse de retraite complémentaire monégasque pour les salariés. Certes, il s'agit à ce stade d'un avant-projet de loi mais celui-ci comporte des

implications financières, stratégiques, économiques et sociales majeures. Cette Caisse engagera, notamment, une garantie financière de l'Etat, importante et durable. Les grandes lignes en ont déjà été présentées par le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé devant la récente Assemblée Générale de l'AMRR, avant même une information préalable de notre Assemblée. Rappelons que cette caisse complémentaire, dont le principe recueille sur le fond un avis favorable de la part des élus, ne pourra être créée qu'en vertu d'une loi, et donc d'un vote du Conseil National. La simple courtoisie de mise entre nos deux Institutions, aurait dû inviter, sur un sujet aussi essentiel, à une information en amont des Conseillers Nationaux.

Toujours dans le domaine social, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a pris note, avec satisfaction, de la dotation de plus de 32 M€ pour l'Office de Protection Sociale, permettant l'accompagnement des plus fragiles. Les élus ont également bien noté l'inscription de 2 M€ pour le fonds dépendance, qui est ainsi porté à 14 M€. Ils estiment important de poursuivre cet engagement financier, la question de la dépendance étant un enjeu pour les années à venir.

En outre, le Conseil National souhaite avoir connaissance du calendrier prévisionnel des dépenses, dans les prochaines années, liées à la construction du nouvel hôpital.

Les élus ont pris acte de l'avancée des travaux du centre d'accueil de jour à Beausoleil, ainsi que de l'unité dédiée aux adolescents au sein du service de psychiatrie du CHPG. Ces structures permettront une prise en charge adaptée de jeunes patients.

Votre Rapporteur souhaite à présent évoquer la place du numérique à Monaco, qui fait désormais partie intégrante de ses axes de développement. La Principauté commence à rattraper son retard. Le Conseil National est bien entendu engagé dans cette stratégie, notamment en étudiant et votant les textes de loi nécessaires et en formulant des propositions au travers de sa Commission pour le Développement du Numérique, comme cela a pu être le cas avec la

Proposition de loi n°256, du Conseil National, relative à l'utilisation d'un dispositif d'enregistrement numérique sur un registre partagé pour les titres de sociétés non cotées.

Au titre des initiatives qui toucheront directement et positivement la vie de nos compatriotes et des résidents de Monaco, les élus se félicitent de la disponibilité, dès 2021, de l'identité numérique pour les Monégasques et résidents, qui a été permise par le vote de la loi n°1.483 du 17 décembre 2019 relative à l'identité numérique. Ce dispositif est l'expression du travail de notre Assemblée, du Gouvernement et des services de l'Etat et de la Commune. L'identité numérique permettra un accès sécurisé à de nombreux services publics en ligne. De plus, complétée par les dispositions votées dans la Loi n° 1.482 du 17 décembre 2019 pour une Principauté numérique, l'identité numérique facilitera la mise en œuvre du principe du « *dites-le nous une fois* » très attendu par la population monégasque, afin de lui simplifier ses démarches administratives.

Le Conseil National prend acte du développement d'une plateforme en ligne pour faciliter les échanges d'appartements dans le secteur domanial ainsi que d'autres téléservices, en particulier dans le domaine de l'éducation. Le Conseil National soutien ces initiatives qui simplifient concrètement la vie des usagers. Plusieurs téléservices devraient être disponibles à très court terme, tels que le paiement des cantines scolaires, la dématérialisation des bourses d'études, l'assistance à l'orientation des élèves, un portail dédié à la santé, ou encore un panel de services dédiés à la mobilité.

Par ailleurs, votre Rapporteur souhaite évoquer l'engagement en faveur de l'égalité femme-homme et la lutte contre les violences domestiques. A cet égard, le Conseil National est depuis longtemps mobilisé pour faire évoluer notre dispositif législatif et nos pratiques. Les élus ont noté parmi les actions qui seront menées par le Gouvernement en 2021 :

- La réalisation par l'IMSEE d'études statistiques sur la situation des femmes en Principauté, notamment en termes de salaires,
- Et le dépôt, courant 2021, d'un projet de loi visant à apporter l'ensemble des modifications et abrogations nécessaires au droit monégasque en faveur de l'égalité, ainsi que d'un projet de loi relatif à l'incrimination des agressions sexuelles.

Notre Assemblée est bien entendu prête à l'examen de ces deux textes, partageant l'objectif d'égalité poursuivi par le Gouvernement. Le Conseil National vient d'ailleurs de déposer une proposition de Résolution afin de promouvoir la représentation des femmes au sein des conseils d'administration des entités, publiques et privées, dépendant de l'Etat. De plus, les élus invitent le Gouvernement au dépôt rapide d'un projet de loi créant une Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions Pénales, qui permettra aux personnes concernées de faire valoir leurs droits à être indemnisées de manière plus efficace.

Enfin votre Rapporteur souhaite rappeler que le Conseil National a alerté le Gouvernement, à l'occasion des débats en Commission Plénière d'Etude, sur les délais excessifs, entre le vote d'un texte législatif et la publication des textes réglementaires d'application. A ce jour, les dispositions concernant le contrat civil de solidarité, la sauvegarde de justice ou le travail d'intérêt général, ne sont toujours pas publiées. Sur ce sujet, le Gouvernement a informé le Conseil National que des éléments de réponse lui seraient transmis avant la fin du mois de novembre 2020. A cet égard, les élus porteront la plus grande attention aux délais de publication de ces textes, qui conditionnent l'efficacité du travail législatif de notre Assemblée et l'applicabilité des textes votés.

En conclusion, votre Rapporteur tient à souligner les atouts dont dispose la Principauté pour surmonter cette crise. Malgré une période encore très incertaine, ce Budget Primitif 2021

démontre que l'Etat Monégasque est en mesure de répondre à l'urgence présente, tout en continuant à se projeter dans des politiques de long terme. Par sa participation au Comité Mixte de Suivi du COVID-19 et à la C.A.R.E. (Commission d'Accompagnement à la Relance Economique), le Conseil National a su se faire l'écho des préoccupations et des attentes légitimes de la population, être un partenaire constructif de l'Exécutif dans le cadre de la crise.

Face aux défis que présente cette année 2021, votre Rapporteur souhaite rappeler les priorités du Conseil National dans le cadre de ce Budget Primitif.

En premier lieu, la protection de la population face à la pandémie de COVID-19, appelle la poursuite d'une politique proactive, mettant en œuvre l'ensemble des moyens utiles pour préserver chacun dans cette lutte contre la propagation du virus. Le Conseil National demande au Gouvernement de faire preuve d'anticipation et de réactivité, en particulier, désormais, dans les options d'achat de vaccins.

En deuxième lieu, dans le domaine social et économique, le maintien, aussi longtemps que nécessaire, des mesures d'accompagnement aux entrepreneurs, commerçants, artisans et travailleurs indépendants, ainsi que des mesures pour la sauvegarde de l'emploi des salariés, sont des conditions essentielles pour permettre aux acteurs fortement impactés par la crise, de traverser cette période et d'aborder dans les meilleures conditions le retour à une activité normale. Le Conseil National considère que tout doit être mis en œuvre pour soutenir et préserver le tissu économique et social de la Principauté et la diversité de nos secteurs d'activité.

En troisième lieu, l'Assemblée demande au Gouvernement de s'assurer de la pleine efficacité du Plan de relance, qui doit soutenir aujourd'hui l'activité économique de notre pays et participer à sa transition numérique et écologique.

En quatrième lieu, dans le domaine du logement, le Conseil National reste attentif au respect des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du Plan National pour le

Logement, afin d'assurer dans les meilleurs délais, un logement domanial de qualité pour tous les foyers monégasques dont la situation le justifie.

En cinquième lieu, le Conseil National insiste sur la nécessité de renforcer les actions pour lutter contre les nuisances dues aux chantiers, afin de préserver la qualité de vie des résidents et l'attractivité de la Principauté.

Sur l'ensemble de ces sujets, le Conseil National continuera à jouer pleinement son rôle de partenaire institutionnel du Gouvernement, avec une approche responsable et pragmatique, dans le souci de l'intérêt général.

Les échanges que le Conseil National a eus avec le Gouvernement sur le présent budget démontrent que la concertation, le respect mutuel et l'unité des Institutions, sont une véritable force pour notre pays. Les atouts de Monaco, sa stabilité institutionnelle et son modèle économique et social, nous permettent d'aborder l'avenir avec confiance.